

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL

Boischatel, le 9 octobre 2018

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 9^e jour du mois d'octobre 2018, 20h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 4 et du 17 septembre 2018
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de septembre 2018
5. Période de questions:
 - 5.1 Membres du Conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION:

6. Approbation des prévisions budgétaires 2018 de la RAEU
7. Adoption du règlement numéro 2018-1068 – Code d'éthique des employés municipaux
8. Adoption du règlement numéro 2018-1070 – Circulation
9. Autorisation de dépense – Signalisation routière, rue Dugal
10. Avis de motion et dépôt du règlement numéro 2018-1069 – Contrôle et suivi budgétaires
11. Autorisation de dépense – Ajout d'un bâtiment Maison Vézina

TRAVAUX PUBLICS

12. Autorisation de dépenses – Dénégement des petits stationnements
13. Autorisation de dépense – Blocs de béton enseigne bl. Sainte-Anne
14. Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels Rue des Saphirs
15. Mandat UMQ pour l'achat de carburant en vrac
16. Embauches – Saison hivernale

URBANISME:

17. Dérogation mineure – 5015, avenue Royale
18. Demande de PIIA – 5770, boulevard Sainte-Anne
19. Demande de PIIA – 5780, boulevard Sainte-Anne
20. Demande de PIIA – 267, rue du Bataillon
21. Demande de PIIA – 270, rue du Bataillon
22. Demande de PIIA – 52, rue de la Fabrique
23. Demande de PIIA – 5114, avenue Royale (81, de la Garnison)
24. Demande de PIIA – 5256, avenue Royale
25. Demande de PIIA – 5506, avenue Royale
26. Demande de PIIA – 5574, avenue Royale
27. Autorisation de construction de maisons modèles et d'un bâtiment commercial – Phase 2 Plateau Boischatel

LOISIRS

28. Embauche

29. Autorisation de dépense – Enseigne aréna

30. Autorisation de dépense – Affiche routière aréna – Boulevard Sainte-Anne

DIVERS

31. Périodes de questions :

31.1 Membres du Conseil

31.2 Public

32. Levée / Ajournement

2018-316

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

2018-317

3. **Adoption des procès-verbaux du 4 et du 17 septembre 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 4 et du 17 septembre 2018 tels que rédigés par le greffier-trésorier adjoint.

2018-318

4. **Adoption du paiement des dépenses du mois de septembre 2018**

Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de septembre 2018, tel que présenté au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

5. **Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

- Non-respect des arrêts obligatoires
- Remerciement droit supplétif au droit de mutation
- Système informatique
- Arbres côte de l'Église

ADMINISTRATION

2018-319

6. **Approbation des prévisions budgétaires 2018 de la RAEU**

Considérant que la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer a adopté son budget 2019 lors de son assemblée extraordinaire tenue le 25 septembre 2018 ;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du contenu du budget 2019 de la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires 2019 de la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer dont la quote-part de la Municipalité s'élève à 620 824 \$.

2018-320

7. **Adoption du règlement numéro 2018-1068 – Code d'éthique des employés municipaux**

Considérant que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux ;

Considérant que toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit l'adopter par règlement au plus tard le 19 octobre 2018;

Considérant l'adoption du projet de loi 155 modifiant diverses dispositions concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec ;

Considérant que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée par le dépôt d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 septembre 2018, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu que le règlement numéro 2018-1068 *Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité de Boischatel* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2018-321

8. **Adoption du règlement numéro 2018-1070 – Circulation**

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les annexes A et U du règlement numéro 2002-732 relatif à la circulation;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue 4 septembre 2018, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que le *Règlement numéro 2018-1070 modifiant le règlement sur la circulation numéro 2002-732* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2018-322

9. **Autorisation de dépense – Signalisation routière, rue Dugal**

Considérant l'adoption du règlement numéro 2018-1070 concernant le stationnement sur la rue Dugal;

Considérant que la dépense pour l'ajout de signalisation n'était pas prévue au budget;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement de procéder à l'achat de panneaux de signalisation de la compagnie Signalisation Lévis inc. pour un montant de 848.57 \$, taxes incluses. Cette somme sera prise au surplus accumulé.

2018-323

10. **Avis de motion et dépôt du règlement numéro 2018-1069 – Contrôle et suivi budgétaires**

Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Natasha Desbiens qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2018-1069 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

- 2018-324 11. **Autorisation de dépense – Ajout d'un bâtiment Maison Vézina**
Considérant l'adoption du règlement numéro 2018-1057 modifiant le plan d'urbanisme # 2014-974, le 3 juillet 2018;
Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;
Considérant que le bâtiment patrimonial du 81, rue de la Garnison sera déménagé sur le terrain de la Maison Vézina;
Considérant l'estimé des travaux effectué par le directeur des travaux publics;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser la dépense nécessaire aux travaux de préparation du terrain et de l'assise qui recevra le bâtiment, pour un montant n'excédant pas 5000 \$. Cette somme sera prise au surplus accumulé.

TRAVAUX PUBLICS

- 2018-325 12. **Autorisation de dépenses – Déneigement des petits stationnements**
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'octroi de contrats de gré à gré pour le déneigement des petits stationnements de la Municipalité;
Considérant les demandes de prix effectuées par le directeur des travaux publics;
Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser l'octroi des différents contrats pour le déneigement des petits stationnements de la Municipalité pour un montant estimé de 46 634.17 \$, taxes incluses.

- 2018-326 13. **Autorisation de dépenses – Blocs de béton enseigne bl. Sainte-Anne**
Considérant que le réaménagement du terre-plein et l'installation d'une nouvelle enseigne sur le boulevard Sainte-Anne au pied de la côte de l'Église;
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'achat de blocs de béton pour compléter l'aménagement;
Considérant l'offre de service de Fortier 2000 ltée;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de procéder à l'achat de blocs de béton de la compagnie Fortier 2000 ltée pour un montant de 12 083.87 \$, taxes incluses.

- 2018-327 14. **Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels Rue des Saphirs**
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres public pour les services professionnels pour les plans et devis des travaux d'infrastructures de la rue des Saphirs;
Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à procéder à un appel d'offres pour les services professionnels pour les plans et devis des travaux d'infrastructures de la rue des Saphirs.

- 2018-328 15. **Mandat UMQ pour l'achat de carburant en vrac**
Considérant que la Municipalité de Boischatel a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

Considérant l'article 14.7.1 du *Code municipal* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la Municipalité de Boischatel désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

Que la Municipalité de Boischatel confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2019 au le 31 mars 2022 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

Qu'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

Que la Municipalité de Boischatel confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

Que la Municipalité de Boischatel s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

Que la Municipalité de Boischatel s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudé;

Que la Municipalité de Boischatel s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

2018-329

16. **Embauches – Saison hivernale**

Considérant que la Municipalité doit procéder à l'embauche d'employés temporaires pour la saison hivernale ;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de procéder à l'engagement de :

- Monsieur Jean-Philippe Croteau au poste de journalier temporaire pour la période du 19 novembre 2018 au 12 avril 2019
- Monsieur Francis Marquis au poste de journalier spécialisé temporaire pour la période du 19 novembre 2018 au 12 avril 2019
- Monsieur Denis Rhéaume au poste de journalier spécialisé temporaire pour la période du 19 novembre 2018 au 29 mars 2019.

URBANISME

- 2018-330** **17. Dérogation mineure – 5015, avenue Royale**
- Considérant** le règlement # 2014-981 portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Boischatel;
- Considérant** que la demande de dérogation mineure pour le lot 4 209 277, situé au 5015, avenue Royale, afin de rendre réputée conforme une marge avant de 2,4 m au lieu de 6 m tel que prévu dans la zone M1-043 du règlement de zonage # 2014-976 et afin de rendre réputée conforme l'implantation d'une thermopompe dans la cour avant secondaire au lieu de la cour latérale ou arrière tel que prévu au règlement de zonage # 2014-976;
- Considérant** qu'un écran visuel devra être aménagé ou construit de façon à ce que la thermopompe ne soit pas visible de la rue;
- Considérant** que cette demande a été présentée au comité consultatif d'urbanisme;
- Considérant** l'étude faite par les membres du conseil municipal sur cette demande;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'accepter la dérogation mineure pour la propriété du 5015, avenue Royale, selon la condition édictée par le comité.
- 2018-331** **18. Demande de PIIA – 5770, boulevard Sainte-Anne**
- Considérant** la demande de permis visant l'installation d'une enseigne autonome et d'une enseigne sur le bâtiment de l'Aréna de Boischatel, située au 5770, boulevard Sainte-Anne ;
- Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;
- Considérant** que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs relatifs aux enseignes sont respectés;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5770, boulevard Sainte-Anne, tel que présenté.
- 2018-332** **19. Demande de PIIA – 5780, boulevard Sainte-Anne**
- Considérant** la demande de permis portant sur l'installation d'une enseigne commerciale sur le bâtiment situé au 5780, boulevard Sainte-Anne;
- Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;
- Considérant** que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs relatifs aux enseignes sont respectés ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5780, boulevard Sainte-Anne, tel que présenté.
- 2018-333** **20. Demande de PIIA – 267, rue du Bataillon**
- Considérant** la demande de permis portant sur la construction d'une remise pour la propriété sise au 267, rue du Bataillon;
- Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;
- Considérant** que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 267, rue du Bataillon, tel que présenté.

2018-334

21. **Demande de PIIA – 270, rue du Bataillon**

Considérant la demande de permis visant l'installation d'un remblai en cour arrière et la construction d'un mur de soutènement sur le terrain de la propriété sise au 270, rue du Bataillon;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant que le projet ne respecte pas les dispositions normatives, car le mur de soutènement en cour avant dépasse la hauteur prévue au règlement de zonage;

Considérant que les objectifs architecturaux ne sont pas respectés, car la hauteur proposée pour le mur de soutènement en cour latérale est trop haute par rapport au niveau de terrain de la propriété voisine;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 270, rue du Bataillon, sous réserve des modifications suivantes :

- En cour avant, la hauteur maximale du mur de soutènement devra être de 1 m ;
- Entre la porte latérale et la façade du bâtiment principal, la hauteur maximale du mur devra être de 1,5 m afin de s'harmoniser avec la hauteur du terrain voisin. Un second palier ou un escalier pourra être construit afin d'atteindre le niveau souhaité du seuil de la porte latérale à un maximum de 2,1 m.

2018-335

22. **Demande de PIIA – 52, rue de la Fabrique**

Considérant la demande de permis visant la construction d'une terrasse en cour arrière de la résidence sise au 52, rue de la Fabrique;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 52, rue de la Fabrique, tel que présenté.

2018-336

23. **Demande de PIIA – 5114, avenue Royale**

Considérant la demande de permis concernant le bâtiment situé au 5114, avenue Royale présentée au CCU en deux volets;

Considérant que le premier volet de la demande concerne l'agrandissement du stationnement commercial du 5114, avenue Royale, sur le terrain situé au 81, rue de la Garnison;

Considérant que le second volet est relatif au déménagement d'une ancienne dépendance agricole, inscrite à l'inventaire de patrimoine bâti de la Côte-de-Beaupré;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant le document préparé par madame Mélissa Ennis, du programme SARP de la MRC de La Côte-de-Beaupré, pour la restauration du bâtiment de l'inventaire;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5114, avenue Royale, sous réserve des ajustements suivants recommandés par le CCU :

Volet 1 : Stationnement commercial

- La végétation en front de la rue de la Garnison doit permettre une bonne visibilité lors la sortie des véhicules sur la voie publique;
- Les matériaux utilisés pour l'aménagement des murs de soutènement, les équipements d'éclairage ou tout autre type d'ouvrage doivent être les mêmes types et apparence que ceux utilisés dans la partie existante du stationnement;
- Un écran visuel sous forme de clôture ornementale du même type et apparence que l'existant devra être installé sur la ligne de lot contigu au terrain résidentiel du côté de la rue de la Garnison;
- Favoriser la circulation entre les allées en dégagant leurs extrémités.

Volet 2 : Déménagement et restauration de la dépendance agricole

- Installer la dépendance à l'emplacement A identifié au plan d'implantation, près de la Maison Vézina;
- Respecter les recommandations produites dans le document de Madame Ennis.

2018-337

24. **Demande de PIIA – 5256, avenue Royale**

Considérant la demande de permis portant sur la réfection de la toiture de la résidence sise au 5256, avenue Royale;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5256, avenue Royale, tel que présenté.

2018-338

25. **Demande de PIIA – 5506, avenue Royale**

Considérant la demande de permis visant l'agrandissement de la résidence sise au 5506, avenue Royale;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives, mais que les objectifs architecturaux ne sont pas respectés;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5506, avenue Royale dans la mesure où la modification suivante est effectuée :

- Fermer le dessous de l'agrandissement avec du treillis, de la planche de bois ou le même parement mural extérieur que la maison.

2018-339

26. **Demande de PIIA – 5574, avenue Royale**

Considérant la demande de permis pour l'immeuble sis au 5574, avenue Royale concernant plus précisément la construction d'un garage attenant, la transformation du garage isolé ainsi que la construction d'une remise;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5574, avenue Royale, tel que présenté.

2018-340

27. **Autorisation de construction de maisons modèles et d'un bâtiment commercial - Phase 2 Plateau Boischatel**

Considérant qu'il est opportun de promouvoir le secteur résidentiel dans le développement du Plateau Boischatel;

Considérant la demande des promoteurs du secteur concerné;

Pour ces motifs, il est proposé monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser la construction de 2 maisons modèles, ainsi qu'un bâtiment commercial dans le but de promouvoir le développement de la phase 2 du Plateau Boischatel. Cependant, les maisons modèles et le bâtiment commercial ne pourront être utilisées que pour des fins de promotion tant et aussi longtemps que la mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable et que les réseaux d'aqueduc, d'égouts et d'alimentation électrique ne seront pas finalisés.

LOISIRS

2018-341

28. **Embauche**

Considérant que la Municipalité doit procéder à l'embauche d'un employé temporaire afin de combler des heures de travail à l'aréna, la patinoire extérieure ainsi qu'à l'entretien mensuel de la Maison Vézina;

Considérant la recommandation du directeur des loisirs et de la culture;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de procéder à l'engagement de Monsieur Cédric Hébert au poste de saisonnier temporaire à l'aréna pour la période du 15 novembre 2018 au 30 avril 2019.

2018-342

29. **Autorisation de dépense – Enseigne aréna - Bâtiment**

Considérant qu'il y a lieu d'installer une enseigne sur l'aréna de Boischatel ;

Considérant que deux soumissions ont été reçues;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter l'offre la plus basse de Space Signalisation pour un montant de 11 066.34 \$, taxes incluses.

2018-343

30. **Autorisation de dépense – Affiche routière aréna - Boulevard Sainte-Anne**

Considérant qu'il y a lieu d'installer une affiche sur le boulevard Sainte-Anne à l'entrée de l'aréna de Boischatel;

Considérant que l'enseigne doit s'harmoniser avec l'ensemble de l'affichage des immeubles municipaux;

Considérant l'offre de prix de Posimage;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter l'offre de Posimage pour un montant de 17 096.78 \$, taxes incluses.

DIVERS

31. **Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Usine de traitement de l'eau potable

De la part de l'assistance :

- Tour de communication
- Sécurité côte de l'Église
- Chemin de fer Charlevoix

2018-344

32. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h34.

ASSISTANCE : 7 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».